

Date limite de dépôt des dossiers complets : 28 octobre 2022

Comme chaque année, le COS attribue une allocation annuelle aux enfants ayant obtenu le baccalauréat ou équivalent et poursuivant leurs études en Faculté, dans un établissement d'études supérieures, de formation supérieure ou dans une école professionnelle et ce jusqu'à 26 ans en différenciant les étudiants sur Montluçon et à l'extérieur.

Cette bourse n'est pas cumulable avec l'allocation rentrée scolaire, si l'enfant a déjà bénéficié de l'allocation rentrée scolaire, seule la différence lui sera versée.

L'allocation est versée à l'agent, que ses enfants soient à charge ou non. Dans le cas où ils ne sont pas à charge, l'agent devra fournir les justificatifs de ressources de son ex conjoint(e) en plus des siens.

Si les deux parents séparés ou divorcés sont agents communaux, l'allocation ne sera versée qu'au parent qui a la charge des enfants.

Les familles recomposées avec enfants devront faire deux demandes distinctes en fournissant les justificatifs correspondants.

Tout dossier incomplet ou sans photocopie sera retourné

A FOURNIR : si vous n'avez pas fait de demande de rentrée scolaire

- ◇ RIB
- ◇ Photocopie autre revenu : ASSEDIC, rente A.T., complément Mutuelle, etc...
- ◇ Attestation des prestations familiales de la CAF
- ◇ Photocopie de l'avis d'imposition ou non-imposition 2021 sur les revenus 2020 de l'agent et du conjoint ou concubin (ou ex conjoint).
- ◇ Certificat de scolarité des enfants étudiants
- ◇ Une attestation d'hébergement pourra vous être demandée ultérieurement

BARÈME 2022 (BRUT)

QUOTIENTS	Etudes à Montluçon	Etudes à l'extérieur (avec hébergement)
Inférieur à 500	300 €	800 €
De 501 à 700	LINEAIRE	LINEAIRE
De 701 à 800	165€	215€
> 800	100 €	150 €

Les familles ayant rempli un dossier de demande d'allocation rentrée scolaire ne doivent fournir que le(s) certificat(s) de scolarité de(s) l'enfant(s) concerné(s) par la bourse d'études supérieures avec cette demande complétée.

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE du demandeur :

SERVICE du demandeur : Adresse mail :

NOM DU CONJOINT(ou concubin) :

PROFESSION du conjoint :

NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE DE TOUS LES ENFANTS :

.....

.....

.....

Partie réservée au COS :

REVENU MENSUEL IMPOSABLE DU DEMANDEUR :

REVENU MENSUEL IMPOSABLE DU CONJOINT (OU CONCUBIN) :

MONTANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

AUTRES RESSOURCES (assedic, pensions, comp.mutuelle, rente...) :

TOTAL :

Nbre d'enfant(s) : Nbre de parts : Quotient : Montant : NT

ARS ? : montant : Extérieur ? OUI NON BES :